

Le Maire de Trégastel
La Directrice de l'école

Trégastel, le 25/08/2017

INFORMATION RENTREE SCOLAIRE 2017-2018

Madame, Monsieur,

Tout d'abord, nous souhaitons une très bonne année scolaire à vos enfants, riche en apprentissages, dans un cadre que nos services respectifs visent à rendre le plus agréable possible.

Afin de mieux préparer cette nouvelle année scolaire, et dans l'optique d'une meilleure lisibilité du fonctionnement de l'école, nous tenions à vous rappeler quelques modalités.

L'école regroupe 2 entités, qui, selon les différentes périodes de la journée, ont en charge alternativement la responsabilité de vos enfants :

- L'**Education Nationale**, en charge de l'enseignement
- La **Commune**, en charge du périscolaire

1/ Les transferts de responsabilité :

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi

	Îlot Jeux matin	Enseignement	Restaurant Sco.	Enseignement	Îlot Jeux Soir (dont TAP)
	7h25/8h30	8h30/12h	12h/13h35	13h35/15h30 (15h le vendredi)	15h30 (15h le vendredi)/18h30
Educ. Nat.		<i>Dès 8h20</i>			
Commune					

Le mercredi

	Îlot Jeux matin	Enseignement	Restaurant Sco.	Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)
	7h25/8h30	8h30/12h	12h/13h35	13h35/18h30
Educ. Nat.		<i>Dès 8h20</i>		
Commune				

Ainsi, il convient de **choisir le bon interlocuteur** lors de vos échanges ou demandes d'informations :

- Pour l'Education Nationale : **Myriam DUBOURG** – Directrice de l'école – 02.96.23.87.91 – ecole.0221096x@ac-rennes.fr
- Pour la commune : **Olivier DUBOIS** – Responsable du Service Enfance Jeunesse et Sports – 02.96.23.46.35 – sejs@tregastel.fr

2/ Les modalités administratives :

Les documents suivants sont à fournir :

A l'**Education Nationale**, via l'enseignant **de chaque enfant** :

- La fiche de renseignement **à corriger** que les familles recevront la semaine de la rentrée
- Une attestation d'assurance scolaire **par enfant**, valable pour l'année scolaire en cours

Au **Service Enfance Jeunesse et Sports** (en mairie) :

- Le dossier d'inscription annuel (y compris si l'enfant fréquente uniquement le restaurant scolaire)
- La copie du carnet de vaccination
- Le dernier avis d'imposition
- Un RIB (pour le prélèvement automatique)

En ce qui concerne l'assurance, la commune n'a pas besoin de justificatif. Mais il convient de vérifier que votre enfant est bien assuré au titre de la responsabilité civile pour toutes les activités péri et extrascolaires

ATTENTION : Il vous appartient de vérifier, en début d'année scolaire, que votre dossier est à jour (civilité, coordonnées, vaccins...etc...) et de transmettre tout changement de situation.

Myriam DUBOURG,
Directrice de l'école Pichereil


ECOLE PRIMAIRE PICHEREIL
Rue de Palacret
22730 TREGASTEL
☎ 02 96 23 87 91
ecole.tregastel@wanadoo.fr

Paul DRONIOU,
Maire

